



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE GRESSY



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° AR-2021-0016 DU 07 AOÛT 2021
réglementant la circulation et le stationnement des véhicules
Allée des Naiades

L'an Deux Mil Vingt-et-Un, le 7 Août,
le Maire de Gressy, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213.1 à L.2213.6,
Vu le nouveau code de la route et notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R.417-1 à R.417-13,
Vu l'arrêté interministériel du 24 Septembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème}.partie)) approuvée par arrêté du 22 octobre 1963, modifié par divers arrêtés subséquents,
Vu la demande exprimée par la Société M.ASS.TER BTP sise 31 rue Jean-Pierre Plicque à 77124 VILLENNOY représentée par Monsieur Daniel LAHAYE
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement à l'entrée de l'allée des Naiades

ARRETE

- Article 1** A compter du lundi 9 Août 2021 et ce, pour une durée de 30 jours calendaires, en raison des travaux de réfection de trottoir, la circulation de tous les véhicules est réglementée ainsi que le stationnement, à l'entrée de l'allée des Naiades sur une distance de 30 mètres linéaires
- Article 2** La protection et la sécurité du chantier, la signalisation amont et aval, la remise en état de l'espace public et la propreté du chantier sont à la charge de l'entreprise M.ASS.TER. BTP qui devra organiser une visite après les travaux avec les services techniques de la collectivité.
- Article 3** Monsieur Jean-Pierre DORMEAU, Adjoint au Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée par mail à :
- Madame la Commissaire de Police de Villeparisis
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Claye-Souilly
 - L'entreprise M.ASS.TER BTP (contact@masster.fr)

Fait à Gressy, le 7 Août 2021
Jean-Claude GENIES,
Maire de Gressy

